

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **DOKTERS VAN DE WERELD - MEDECINS DU MONDE**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Rue Botanique N° : 75 Boîte :
Code postal : 1210 Commune : Saint-Josse-ten-Noode
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet : www.medecinsdumonde.be
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du au

Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.1, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.3.6, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.6, C-ASBL 6.7, C-ASBL 6.10, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16, C-ASBL 7, C-ASBL 8

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Alban Antoine

Chaussée d'Alseberg 288

1190 Forest

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-06-25

Fin de mandat : 2025-06-24

Administrateur

Bourgeois Claire

Drève Pittoresque 5

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-02-12

Fin de mandat : 2025-02-11

Président du Conseil d'Administration

Roberfroid Dominique

Rue Botanique 75

1210 Saint-Josse-ten-Noode

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-02-11

Fin de mandat : 2025-02-10

Administrateur

Rodier Edouard

Rue de l'Aqueduc 146

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-05

Fin de mandat : 2023-09-04

Administrateur

Cuyckens Jan

Lodewijk Van Berckenlaan 175

2140 Borgerhout (Antwerpen)

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-02-02

Fin de mandat : 2022-02-01

Administrateur

De Brouwer Jean-Louis

Rue des Camélites 61

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-09-05

Fin de mandat : 2023-09-04

Administrateur

Delmotte Kristien

Kruidtuinstraat 75

1210 Saint-Josse-ten-Noode

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-05

Fin de mandat : 2024-06-04

Administrateur

Schollaert Leen

Paillart 6-8

7880 Flobecq

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-05

Fin de mandat : 2024-06-05

Administrateur

Closon Marie-Christine

Rue Saint Bernard 72

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-10

Fin de mandat : 2026-06-09

Administrateur

Quoidbach Vinciane

Rue Botanique 75

1210 Saint-Josse-ten-Noode

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-02-11

Fin de mandat : 2025-02-10

Administrateur

L&S Réviseurs d'Entreprises (B00958)

0681575448

Kortemansstraat 2a

1731 Zellik

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-06-10

Fin de mandat : 2026-06-09

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Idrissi Serghini Abdellah (A2046)

Chemin du Rossignol 23

1120 Neder-Over-Heembeek

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
ACTIFS IMMOBILISÉS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions		22	726.209	806.899
Installations, machines et outillage		23	9.243	12.769
Mobilier et matériel roulant		24	124.759	127.377
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières				
Entités liées				
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation				
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières				
Actions et parts		284	5.000	5.000
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	33.846	25.786
			899.057	977.831
			860.211	947.045
			38.846	30.786

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	34.605.779	33.089.404
Créances à plus d'un an		29	88.758	118.758
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	88.758	118.758
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	25.533.911	21.587.192
Créances commerciales		40	582.089	463.019
Autres créances		41	24.951.822	21.124.173
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	7.938.424	10.454.798
Comptes de régularisation	6.6	490/1	1.044.686	928.656
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	35.504.836	34.067.235

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>3.551.195</u>	<u>3.565.910</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10	920.000	920.000
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	2.631.195	2.645.910
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>207.323</u>	<u>373.000</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	207.323	373.000
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	207.323	373.000
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>31.746.318</u>	<u>30.128.325</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17	664.654	736.919
Dettes financières		170/4	664.654	736.919
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	664.654	736.919
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	30.486.518	28.233.907
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42	72.266	70.273
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	602.611	844.947
Fournisseurs		440/4	602.611	844.947
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	22.034.250	21.417.746
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	1.343.311	1.121.566
Impôts		450/3	120.906	115.352
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.222.405	1.006.214
Autres dettes		48	6.434.080	4.779.375
Comptes de régularisation	6.8	492/3	595.146	1.157.499
TOTAL DU PASSIF		10/49	35.504.836	34.067.235

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	40.876.487	35.099.321
Chiffre d'affaires	6.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	40.532.793	34.720.901
Autres produits d'exploitation		74	343.694	375.320
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A		3.100
Coût des ventes et des prestations		60/66A	40.744.457	34.852.361
Approvisionnements et marchandises		60	26.840.401	23.579.414
Achats		600/8	26.840.401	23.579.414
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	3.762.761	3.519.401
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9 62	10.108.802	7.409.770
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	157.835	133.249
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9 635/9	-165.677	113.447
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	39.156	13.778
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	1.179	83.302
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	132.030	246.960

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	108	220.483
Produits financiers récurrents		75	108	220.483
Produits des immobilisations financières		750	7	
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.10	752/9	101	220.483
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	146.853	217.464
Charges financières récurrentes	6.10	65	146.853	217.464
Charges des dettes		650	57.222	41.768
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	89.631	175.696
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-14.715	249.979
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-14.715	249.979
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-14.715	249.979

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	2.631.195	2.645.910
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-14.715	249.979
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	2.645.910	2.395.931
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	2.631.195	2.645.910

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	7.345
8022		
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	7.345	
8122P	XXXXXXXXXX	7.345
8072		
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	7.345	
211	0	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	1.613.799
8161		
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	1.613.799	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	806.900
8271	80.690	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	887.590	
(22)	<u>726.209</u>	
22/91		

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	74.439
8162		
8172		
(+)/(-) 8182		
8192	74.439	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	61.670
8272	3.526	
8282		
8292		
8302		
(+)/(-) 8312		
8322	65.196	
(23)	<u>9.243</u>	
231	9.243	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	611.296
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	71.001	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	682.297	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	483.919
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	73.619	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	557.538	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>124.759</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241		

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	4.253
8165		
8175		
(+)/(-) 8185		
8195	4.253	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	4.253
8275		
8285		
8295		
8305		
(+)/(-) 8315		
8325	4.253	
(26)		
261		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et désaffectations

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES SOCIÉTÉS - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8393P	XXXXXXXXXX	5.000
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393	5.000	
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)	<u>5.000</u>	
285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>25.786</u>
8583	8.060	
8593		
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	<u>33.846</u>	
8653		

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Codes	Exercice
8801	72.266
8811	
8821	
8831	
8841	72.266
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	72.266
8802	310.148
8812	
8822	
8832	
8842	310.148
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	310.148
8803	354.506
8813	
8823	
8833	
8843	354.506
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	354.506

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Codes	Exercice
8921	736.920
8931	
8941	
8951	
8961	736.920
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	736.920
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	120.906
450	
9076	
9077	1.222.405

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
730	1.205	1.920
731	7.868.995	7.751.165
732	467.878	686.110
733	32.194.715	26.281.706
9086	189	134
9087	167	123,2
9088	256.392	188.688
620	7.617.867	5.365.703
621	1.947.221	1.662.968
622		
623	543.714	381.099
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115	47.323	90.000
9116	213.000	136.553
640	37.656	11.697
641/8	1.500	2.081
9096		
9097		
9098		
617		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		<u>3.100</u>
(76A)		3.100
760		
7620		
7630		
764/8		3.100
(76B)		
761		
7621		
7631		
769		
66	<u>1.179</u>	<u>83.302</u>
(66A)	1.179	83.302
660		
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7	1.179	83.302
(-) 6690		
(66B)		
661		
(+)/(-) 6621		
6631		
668		
(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	1.369.799	1.131.407
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	726.209
91621	795.378
91631	795.378
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

L'association bénéficie de financements de plusieurs organisations qui se réservent le droit de réaliser des vérifications qui peuvent aboutir sur des ajustements des financements en question dans le futur

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	20.752
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	142,5	58,3	84,2
Temps partiel	1002	38	12,3	25,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	167	66,2	100,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	222.729	95.596	127.133
Temps partiel	1012	33.663	11.798	21.865
Total	1013	256.392	107.394	148.998
Frais de personnel				
Temps plein	1021	8.701.343	3.532.773	5.168.570
Temps partiel	1022	1.407.459	460.046	947.413
Total	1023	10.108.802	3.992.819	6.115.983
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	153	36	176,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	114	28	132,1
Contrat à durée déterminée	111	38	6	42,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		1	0,8
Contrat de remplacement	113	1	1	1,8
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	66	12	74
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	45	11	52,4
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	21	1	21,6
Femmes	121	87	24	102,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	69	19	81,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	7	1	7,8
de niveau universitaire	1213	11	4	13,4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	153	36	176,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	150	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	
Frais pour l'association ou la fondation	152	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	78	35	97,8
210	31	5	33,6
211	44	27	59,2
212		1	0,8
213	3	2	4,2

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	63	31	80,1
310	19	6	22,5
311	40	24	53,2
312			
313	4	1	4,4
340			
341			
342	9	4	10,9
343	54	27	69,2
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	75	5811	103
5802	2.465	5812	3.855
5803	28.950	5813	39.157
58031	31.415	58131	44.332
58032		58132	
58033	2.465	58133	5.175
5821	6	5831	25
5822	35	5832	302
5823	1.181	5833	11.458
5841	1	5851	
5842	630	5852	
5843	44.152	5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont dressées par le Conseil d'administration en application de l'arrêté royal du 29 avril 2019, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif. Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du Conseil d'Administration. Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale. De plus, il est demandé aux différents départements de procéder à l'établissement de règles de bonnes pratiques (comptables et administratives), de telle manière qu'il soit possible de garantir une application et un contrôle aisé de ces règles d'évaluations.

I POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1 - FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leurs valeurs nominales et amorties en 60 mois et ce à partir du mois de la comptabilisation à un taux linéaire.

2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (licences, logiciels, etc.) sont comptabilisées à leur valeur nominale. A partir de l'exercice 2012, les frais de prospection, coûts et frais de récolte de fonds (« streetfunding ») sont intégralement pris en charge au cours de l'année de leur exposition.

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a. En général

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition, en incluant les frais accessoires, s'ils sont inclus dans la facture initiale d'acquisition. Les investissements d'un montant unitaire (ou le cas échéant, par lot homogène) de moins de 250 € sont toujours pris en charge l'année de l'acquisition, même s'ils ont un caractère d'actif permanent. L'amortissement est toujours linéaire, sauf décision motivée du Conseil d'Administration. Il débute le jour du mois de l'année en cours de laquelle l'investissement a été réalisé et se calcule prorata temporis. Si la durée d'emploi probable de l'investissement est inférieure à la durée d'amortissement prescrit dans la présente, le Conseil d'Administration doit, au cas par cas, déterminer un taux d'amortissement supérieur à celui repris dans la présente. En cas de désaffectation ou de revente de l'immobilisé, la valeur nette comptable devra être portée à zéro. Ce taux ne peut en aucun cas être inférieur au taux normalement appliqué pour un investissement neuf du même type. En ce qui concerne les achats de matériel d'occasion, il est requis d'estimer la durée d'utilisation du bien et d'amortir en respect de cette durée.

b. Terrains

Les terrains sont repris pour leur valeur d'acquisition, éventuellement réévaluée. La réévaluation ayant fait l'objet d'une écriture comptable sur base d'une expertise, et après approbation du Conseil d'Administration. Est repris également sur ce compte la valeur du terrain ayant fait l'objet d'une acquisition globale « terrain + bâtiment », la ventilation terrain/bâtiment ayant été évaluée par expertise ou suivant le détail figurant dans l'acte d'acquisition. Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement. Les frais accessoires (droits d'enregistrement, etc...) pourront faire l'objet d'une prise en charge intégrale dès leur comptabilisation. Ce sera au conseil d'administration de statuer cas par cas.

c. Constructions

Les constructions sont reprises pour leur valeur d'acquisition et font l'objet éventuellement de réévaluation. La réévaluation fera l'objet d'une écriture comptable sur base d'une expertise, et après approbation du Conseil d'Administration. Sur ce compte, sont activés les frais d'acquisition ou de construction des bâtiments (hors terrain), c'est à dire les fondations, les installations pour l'électricité, l'eau, le gaz, le chauffage et le sanitaire, les ascenseurs et l'aménagement des alentours. Sont également repris dans les frais, les honoraires des architectes, des ingénieurs, les taxes, les frais administratifs (production de plans, annonces, devis, etc. ...) et les frais et droits d'enregistrements. L'amortissement s'élève à 3% (33 ans) pour les constructions en dur. Cependant, les bâtiments qui, lors de l'achat, de par leurs caractéristiques techniques, ou de par leur degré de vétusté, sont prévus pour une période d'emploi probable inférieure à celle correspondant au pourcentage susmentionné, sont amortis selon leur durée d'emploi probable. Dans ce cas, la durée d'emploi probable, inférieure à la durée de 33 ans, est décidée et arrêtée par le Conseil d'Administration.

N.B. : les investissements qui sont subsidiés seront comptabilisés et seront amortis pour leur valeur totale, sans déduction du subside octroyé, le subside faisant l'objet d'un traitement particulier (voir le poste subsides en capital).

d. Aménagement des terrains et des bâtiments

- i. Les travaux importants d'amélioration ou de transformation des bâtiments et des installations et des terrains sont activés s'ils entraînent une prolongation de la durée de vie de ces actifs. De même, si ces aménagements apportent une plus-value à la valeur intrinsèque des biens, il y a lieu de les porter en investissements et de les amortir comme en C. Les travaux de gros œuvre au taux de 3%, châssis et autres aménagements au taux de 10%. S'il s'agit de travaux qui ne modifient pas fondamentalement la structure des bâtiments et des terrains : utilisation de la provision pour grosses réparations et gros entretiens ; Voir ci-après, rubrique « Postes du passif du bilan ». Si aucune provision n'a été constituée, les frais de réparations sont comptabilisés directement en dépenses.
- ii. Les aménagements plus légers, d'une valeur d'acquisition de 7.500 euros maximum, (du type réaménagement des espaces intérieurs) sont également activés en dehors de toute provision et sont amortis, au taux de 10% ; ils sont toutefois pris en charge l'année de leur acquisition s'ils ont une valeur inférieure à 1.250€.

e. Mobilier de bureau

Ce poste comprend essentiellement le mobilier de bureau (armoires, tables, bureaux, sièges, etc.). Le mobilier repris dans ce poste est amorti au taux de 10%.

f. Matériel et mobilier de loisirs et d'animation

Sous ce poste sont repris aussi le mobilier et le matériel d'animation, sujet à usure prématurée. Les petits équipements, ustensiles de cuisine, vaisselle, petits sanitaires, sont repris en charge lors d'achats considérés comme renouvellement régulier ou dépannage, et ne sont amortis que lorsqu'il s'agit d'achats groupés pour le rééquipement général (périodique) ou pour un premier équipement. Taux d'amortissement pour ce type d'équipement : 20% pour le mobilier et les aménagements intérieurs et de loisirs. Le matériel utilisé pour les animations, tels que panneaux d'exposition, matériel d'amplification, matériel d'éclairage mobile, stands, etc. est également repris dans ce poste. Si ce matériel est à usage unique, il sera pris totalement en charge dans l'année. Tous les biens figurant dans ce poste sont toutefois repris en charge l'année de leur acquisition s'ils ont une valeur inférieure à 250 €. Taux d'amortissement pour ce type d'équipement : 20%.

g. Matériel de bureau et d'entretien

Il s'agit du matériel et des machines de bureau, mécaniques ou électriques, des machines d'entretien telles qu'aspirateurs et autres. Tout ce matériel est amorti à raison de 20% l'an.

h. Matériel et logiciel Informatique

Ce poste comprend le matériel informatique, ordinateurs, imprimantes, écrans, ainsi que le mobilier pour autant qu'il soit spécifique à l'utilisation de ce type de matériel. Il comprend également les logiciels utilisés sur ce matériel. Les taux varient en fonction des différents types de matériel : 20% pour le matériel informatique de longue durée (type serveur) - 33% pour tout le matériel informatique (logiciel = INCORPOREL) - 20% pour tout matériel bureautique. La définition exacte du matériel et les taux utilisés doivent être repris explicitement et individuellement dans les tableaux d'amortissements.

i. Immobilisations détenues en location – Financement

Les droits dont dispose l'association en vertu de tels contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan pour une valeur qui correspond à la valeur nominale du bien, telle que prévue au contrat (reconstitution à 100 %). Au passif est comptabilisé dans la rubrique des dettes à plus d'un an, le montant qui représente la reconstitution du capital de la valeur du bien. Chaque année à la clôture du bilan, la partie du capital qui vient à échéance dans les 12 mois est transférée dans les dettes de plus d'un an échéant dans l'année. Les intérêts sont comptabilisés dans les charges financières à chaque échéance. L'amortissement du bien détenu en leasing se fait conformément aux règles d'évaluation arrêtées par le Conseil d'Administration pour les biens de même nature non acquis en location de financement.

j. Autres immobilisations corporelles

Cette rubrique contient entre autre les frais d'aménagement de locaux pris, en location, qui pour les installations sont amorties au taux de 10% et pour l'équipement au taux de 20% ou sur la base de la durée du bail restant à courir pour autant que la durée restante soit inférieure à la durée d'amortissement. Ils sont toutefois pris en charge l'année de leur acquisition s'ils ont une valeur inférieure à 250€. L'Association a acquis en décembre 2012 un bail emphytéotique pour un montant total de 1.613.799 financé par un Emprunt bancaire. Il a été comptabilisé sous la rubrique autres droits réels sur immeubles.

k. Récapitulatif des pourcentages d'amortissements

Les amortissements sont pratiqués pour la première fois, durant le mois de la comptabilisation au prorata temporis de l'amortissement annuel. Incorporels et frais d'établissement 20% - Terrains Néant - Bâtiments en dur 3% Aménagements terrains et bâtiments 3 et 10% - Mobilier de bureau 10% - Matériel et mobilier de loisirs et d'animation 20% - Matériel d'imprimerie 15 et 20% - Matériel de bureau et d'entretien 20% -

Matériel informatique : Micro 33% - Gros équipements 20% - Matériel de leasing selon nature - Autres immobilisations incorporelles 10 et 20% ou selon bail. N.B. : Amortissements exceptionnels ou complémentaires. Le Conseil d'Administration doit décider, s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire pour les immobilisations ayant subi une perte inopinée de leur valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres à revenu fixe, les placements à long terme, ainsi que les actions et parts sont valorisées à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition. Les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces actifs lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure de manière durable à leur valeur d'acquisition. Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale. Les immobilisations financières sont transférées à court terme lorsque la date d'échéance devient inférieure ou égale à un an.

5- CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaie étrangère sont valorisées en euros au cours de change à la date de clôture de l'exercice social.

Les réductions de valeur sur créances à plus d'un an sont comptabilisées lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable. Les réductions de valeurs qui, à la date du bilan, ne sont plus nécessaires, sont reprises.

6- STOCKS

Non applicable

7- CREANCES A UN AN AU PLUS

- i. En général : Les créances à un an au plus sont reprises à leur valeur nominale. Les règles d'évaluation sont les mêmes que pour les créances à plus d'un an. Les créances douteuses font l'objet de réduction de valeur en fonction du risque de perte.
- ii. Subsidés et autres produits à recevoir : Les subsidés et autres produits sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains, et, la convention signée. Un versement reçu hors cadre conventionnel écrit sera enregistré comme un don à la date de réception.

8- PLACEMENTS DE TRESORERIE

On y trouve tous les dépôts et placements dont l'échéance est inférieure ou égale à un an. Les règles d'évaluation de placements de trésorerie sont les mêmes que celles des immobilisations financières.

9- VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale; les valeurs en monnaie étrangère sont reprises au cours de change à la date de clôture du bilan.

10- COMPTES DE REGULARISATION (Actif)

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis ; ils sont comptabilisés : - soit aux montants nominaux qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

II POSTES DE PASSIF DU BILAN

I - FONDS SOCIAL

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté des moyens permanents (dons, legs, subsidés en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association RESULTATS AFFECTES : des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

PLUS VALUE DE REEVALUATION: Voir l'analyse des comptes d'immobilisations à ce propos.

2- SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsidés d'investissements obtenus sont comptabilisés à leur valeur nominale. Par ailleurs, ils sont transférés en subsidés consommés, comme produits au compte de résultats, chaque année, au même rythme que celui pratiqué pour l'amortissement des investissements correspondants.

3 - PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine, de manière individualisée, les provisions à constituer. Ces provisions peuvent concerner notamment : - Les grosses réparations et gros entretiens: il s'agit de réparations importantes et non périodiques aux toitures, murs extérieurs, châssis, chauffage, etc. Ces charges doivent être prélevées de la provision pour gros entretiens et réparations dont le montant de la dotation annuelle doit être approuvé chaque année par le Conseil d'Administration. Cette dotation doit d'ailleurs émerger du budget prévu pour les investissements - Les litiges - Des risques identifiés et précis. Les provisions font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

4 - DETTES A PLUS D'UN AN

Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

5 - DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les provisions sociales liées à l'exercice sont constituées chaque année, indépendamment du résultat. Elles sont ajustées au moins une fois par an à la clôture du bilan. La provision concerne les pécules de vacances simples et doubles pécules et est calculée sur base des rémunérations brutes de l'exercice, conformément aux obligations légales en la matière. L'utilisation des Subsidés Reçus Non Engagés, qui représentent les engagements de prestations vis-à-vis des bailleurs de fonds, est comptabilisée à concurrence des prestations réellement constatées sur base de la comptabilité.

6 - COMPTES DE REGULARISATION (Passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter; ils sont comptabilisés : - soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues; - soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant. L'association peut reporter aux exercices suivants les produits résultant de dons ou legs exceptionnels.

III REGLES DE COMPTABILISATION DES DEVICES

Les achats en devises effectués au siège, sont valorisés en euros sur base du cours du jour de la comptabilisation. Concernant la valorisation des opérations enregistrées par les missions; le taux de change mensuel à utiliser pour chacune des devises dites de référence ou d'approvisionnement (EUR/USD) sera celui de l'Info euro. Le taux des devises secondaires (ou locales) qui font l'objet d'opérations de change pendant le mois à clôturer sera le taux moyen pondéré. Si aucune opération de change n'a eu lieu durant le mois concerné et pour la devise concernée, il faut utiliser le taux du mois précédent.

IV CHANGEMENTS DE REGLES D'EVALUATIONS

Non applicable